



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°1/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Allée de l'innovation
Pendant la durée des travaux
Restriction sur chaussée, circulation alternée manuellement

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation pendant la durée des travaux « adduction électrique ENEDIS »

A R R E T E

Article 1^{ER}: La circulation sera alternée manuellement et restreinte pendant la durée des travaux
d'« adduction électrique ENEDIS », du 30/01/2023 à la fin des travaux.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise GLJ SARL chargée des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la
l'allée de l'innovation.

Fait à IVILLE,
Le vendredi 20 janvier 2023
L'adjoint,
Luc MAUGY

